

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocoll der durch den Wiener Kongress für die
Organisation und Administration der Rheinschiffahrt
Instituirten Central-Commission. 1822-1832**

1831

541 (29.10.1831)

541^e Protocole

des Séances de la Commission Centrale instituée par le Congrès de Vienne pour l'organisation et l'administration de la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires suivans:

Pour Bade de Mr Büchler.

- la Bavière de Mr de Nau.
- la France de Mr Engelhardt, Président.
- la Hesse Grand-ducale de Mr Verdier.
- Nassau de Mr le Chevalier de Roessler.
- les Pays-bas : Mr J. Bourcoud absent.
- la Prusse : Mr Delius absent.

Mayence le 29 Octobre 1831.

*S. I.
min*

Le protocole ayant été ouvert, Mr le President a fait insérer ce qui suit:

Présidence: Le Président a l'honneur de rendre compte à la Commission Centrale des directions préparatoires qu'il a transmises au Secrétaire général en exécution du 539^e protocole, dans le but d'établir le Décompte général des charges et des revenus entre les Etats riverains du Rhin.

Voici ces directions.

Le Secrétaire général fera le relevé

1^e/ des paiements faits par la caisse centrale de Francfort, depuis le 1^{er} Juin 1815 jusqu'à la fin de la même année, en rentes, pensions, traitemens etc^s applicables à l'octroi du Rhin.

2^e/ de ceux faits par la même caisse et pour les mêmes causes, pendant 1816 jusqu'à la suppression de cette caisse.

3^e/ des versements faits par la Prusse à la caisse de la Commission Centrale jusqu'en 1835.

4^e/ des versements faits par les autres Etats riverains à cette caisse, depuis cette époque jusqu'au 16 Juillet 1831.

5^e/ des frais de la Commission subdéléguée jusqu'au mois d'Octobre 1817.

6^e/ des paiements faits sur le titre des Rentes jusqu'au 16 Juillet 1831 à raison de 65,000 flor. par an, afin de constater l'arrière encore dû.

7^e/ des paiements faits pour les rentes additionnelles depuis 1816 à raison de 17,622 flor. 55,30^s par an, jusqu'au 16 Juillet 1831.

8^e/ des pensions payées aux employés des anciens péages du Rhin, jusqu'au 16 Juillet 1831, ou jusqu'au jour de leur décès respectif.

9^e/ des pensions payées aux employés détritores en 1815, aux veuves, orphelins etc^s jusqu'au 16 Juillet 1831, afin de connaître en même temps l'arrière qui leur est encore dû.

10^e/ des dépenses administratives et de perception des bureaux respectifs de l'octroi du Rhin depuis 1815 jusqu'au 16 Juillet 1831.

Les renseignements N^o 1, 2, 5 et 6. sont à demander à Mr le Commissaire de Prusse.

Ceux sous N^o 3 et 4. résultent des actes de la Commission Centrale.

Ceux sous N^o 7 et 8. devront être fournis par M. M. les Commissaires de Bade, Bavière,

Hesse,

Hesse, Nassau et de Prusse.

Enfin ceux, sous № 9 et 10, devront être fournis par les mêmes Commissaires et par celui de la France.

Dès que ces renseignements seront réunis, le Secrétaire général peut commencer son travail, et il est à espérer de son zèle et de son expérience qu'il pourra le terminer et le présenter à la Commission dans le délai de 6 semaines à 2 mois.

Le Président a donc l'honneur d'inviter M. M. ses très honorables Collègues de faire auprès de leurs Cours les demandes et les démarches nécessaires pour obtenir au plus tôt communication des renseignements à fournir par chacun d'eux.

Conclusion.

Les Commissaires sembleront d'obtempérer à la demande de Mr le Président, et ne négligeront aucun soins afin de pouvoir produire dans le plus court délai possible, les renseignements nécessaires à ce travail d'un intérêt commun.

Ils invitent à cette occasion Mr leur Collègue de Prusse absent, de vouloir bien s'associer à leurs démarches, en ce qui le concerne.

Nassau: Je me trouve dans le cas de m'en référer également sur ce point à mon insertion au dernier protocole.

§II.

Le Commissaire de France a remis la présidence à Mr le Commissaire de Hesse son successeur pour le mois de Novembre prochain.

Après quoi le présent protocole qui a été réservé ouvert à M. M. les Commissaires de Prusse et des Pays-bas absents, a été clos et arrêté les jour, mois et an que dessous.

Sigles: Büchler.

de Nau.

" Engelhardt, Président.

Verdier.

" de Roessler.

Pour expédition conforme,

Le Président temporaire de la Commission Centrale,

Eugilhayd

J. Hermann